



Reprise congé création d'entreprise

Par **pitta**, le **08/06/2009** à **13:15**

Bonjour,

Suite à un congé création d'entreprise de 2 ans je reprendrai mon emploi en septembre prochain.

Mon employeur me propose un autre poste et dans ce profil il m'impose une souplesse d'emploi du temps : c'est un centre culturel, mon poste sera chargée de relation aux publics, il impose ma présence à chaque spectacle ou événements mis en place, m'impose l'accueil des compagnies quelque soit le jour ou l'heure. Les heures seront récupérées à sa convenance. Dépendant de la convention collective de l'animation, peut-il m'obliger à travailler le soir après une journée de 8h sans que cela soit des heures supplémentaires. Peut-il m'imposer cette souplesse horaire dans mon contrat de travail. Revenant de congé je sais qu'il peut me mettre sur le poste de son choix mais suis-je obligée d'accepter une polyvalence de tâches qui ne correspondent pas à ma formation et surtout un emploi du temps variable à son bon vouloir. je vous remercie du temps que vous accorderez à ma question.

Recevez mes cordiales salutations